



*Conseil national des politiques de Lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE
Jeudi 26 MARS 2009
Salle Ramoff**

- Ordre du jour p. 2

- Membres présents p. 3

- Avis adopté par le CNLE p. 4

- Compte-rendu analytique p. 6

Ordre du jour :

- **Actualité du CNML : rapport d'activité des ML 2007, rapport d'activité du secrétariat général 2008, chiffres clés de l'activité 2008, composition et projets du nouveau Bureau.**

Intervention de Pierrette Catel (CNML).

- **Insertion par l'activité économique : informations sur le plan de modernisation actuellement en cours, notamment :**

- **réforme du conventionnement des structures de l'IAE ;**
- **enjeux des assises nationales des CDIAE ;**
- **point sur les autres travaux actuellement en cours (réforme des financements...).**

Intervention de David Soubrié (chef de la mission Insertion professionnelle, DGEFP).

Intervention de Claude Alphandéry (président du CNIAE).

- **Examen du projet de décret relatif à la définition de la mesure de l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté, prévu dans le cadre de la loi sur le RSA :**

Intervention de Marie-Odile Simon (conseillère technique auprès de M. Hirsch)

- **Discussion d'un projet d'avis du CNLE sur ce texte, à partir des propositions du groupe de travail « Suivi de la mise en œuvre du PNAI ».**

Questions diverses :

- **Installation du groupe de travail « Participation du CNLE au pilotage de l'Année européenne 2010 » et perspectives de travail.**

- **Information sur l'action menée par l'association Cultures, publics et territoires pour l'accès à la culture des personnes les plus défavorisées.**

Intervention de M. Patrick Facchinetti, délégué général.

- **Réactions à l'arrestation d'un demandeur d'AME à la CPAM de l'Yonne.**

Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Bernard SEILLIER

➤ **REPRÉSENTANTS DES MINISTRES**

✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA VILLE**
Mme Mireille GAUZERE, représentant le Directeur général de l'action sociale

➤ **ORGANISMES DE DROIT**

M. Hubert BRIN, CESE
M. Claude ALPHANDERY, CNIAE
M. Didier GELOT, ONPES

➤ **REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS**

M. Bruno GROUES, UNIOPSS
M. Hervé MORIAU, Médecins du monde
M. Hervé de RUGGIERO, FNARS
M. Pierre SAGLIO, ATD Quart Monde
M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique
Mme Gisèle STIEVENARD, UNCCAS

➤ **PERSONNES QUALIFIEES**

M. Jean-Baptiste de FOUCAULD

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

M. Jean-Marc BEDON, CNAF
M. Patrick KAMOUN, USH
Mme Colette MACQUART, CCMSA
M. Michel PONTEZIERE, Pôle emploi

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Mme Valérie CORMAN, MEDEF
M. Jacques RASTOUL, CFTD
M. Jacques PERNEY, CFTC

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

Mme Alix DAVID (DGAS), Mme Anne JOUBERT (DGAS), Mme Stéphanie KPENOU (ADIE), Mme Christine TELLIER (MNCP), Mme Sylvie ZIMMERMANN (DGAS).

Nombre total de participants : 25

**Avis du CNLE sur le projet de décret relatif
à la mesure de l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté**

Le CNLE a pris connaissance de ce projet de décret et s'est particulièrement intéressé à l'avancement du tableau de bord d'indicateurs qui a été élaboré pour permettre de mesurer l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté.

Les organismes associés aux travaux de consultation menés par le cabinet de M. Martin Hirsch autour de l'élaboration de ce tableau de bord sont satisfaits d'y trouver une panoplie d'indicateurs complétant l'indicateur de pauvreté ancré dans le temps, comme ils l'avaient souhaité. En effet, cet indicateur seul ne permet pas distinguer les effets de la croissance des effets des politiques menées.

Le CNLE rappelle toutefois que, d'une part, le PNAI est doté d'une annexe d'indicateurs et que, d'autre part, l'ONPES appuie ses travaux sur un tableau de bord de onze indicateurs. En outre, l'UNCCAS, membre du CNLE, a été mandatée par la DIIESES, à la demande du Haut Commissaire aux solidarités actives, pour travailler à la construction d'indicateurs locaux de mesure des situations de pauvreté/précarité, dans une logique non monétaire. Il serait souhaitable que le gouvernement s'efforce de préserver la cohérence entre ces différents exercices pour une meilleure lisibilité des résultats de son action.

Les membres du CNLE ont bien noté, dans le troisième alinéa de l'article 1 du décret, que les indicateurs du tableau de bord seront renseignés chaque année et que les résultats en termes de recul de la pauvreté seront communiqués par le gouvernement qui les annexera à son rapport au Parlement (tel que prévu à l'article L 115-4-1 de la loi). Il formule le souhait que cette mise à jour du tableau de bord soit **publiée chaque année à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère**, le 17 octobre.

Le CNLE espère que ce suivi annuel fournira **l'occasion de réviser les cibles** et si nécessaire de réajuster le tableau de bord.

D'ores et déjà, il souhaite que certains points sensibles soient mieux étudiés et donnent lieu si possible à des réajustements ou à un enrichissement des indicateurs du tableau de bord :

- **la situation des jeunes de 16 à 25 ans** qui quittent l'école sans qualification et ne suivent plus de formation, ou les parcours de ceux qui sont en formation par alternance, car il faudra mesurer l'efficacité propre des politiques en cours d'élaboration pour favoriser leur insertion ;
- **la pauvreté des personnes âgées**, dont la mesure devrait intégrer les données sur le Minimum vieillesse, pour les plus de 60 ans, provenant des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), de la Caisses des dépôts et consignations (CDC), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) ; de même, il faudrait pouvoir analyser les effets du seuil de la CMUC pour les plus de 65 ans, avec le passage au Minimum vieillesse ;

- **la pauvreté spécifique des femmes** qui est mal appréhendée, tant celle des plus de 75 ans que celle des femmes actives ayant charge de famille monoparentale ;
- **la pauvreté des migrants**, qui reste difficile à cerner en France en l'absence de statistiques identifiant les parcours migratoires ;
- le **temps partiel subi**, qui se distingue légèrement du sous-emploi (qui inclut le chômage partiel mais n'inclut pas les personnes souhaitant travailler plus mais non disponibles) ;
- **l'accès des chômeurs de longue durée à la formation continue** devrait être renseigné, pour mesurer la pauvreté en droits des personnes au chômage ;
- **les inégalités territoriales** et la diversité des situations de pauvreté, car si la pauvreté doit être prise en charge localement, le tableau de bord doit permettre d'observer les écarts territoriaux et leur évolution dans le temps.

Enfin, le CNLE formule quelques propositions plus techniques ou méthodologiques :

- o **Un suivi sectoriel de l'emploi** par regroupement de branches (agriculture, services aux personnes, services commerciaux...) pourrait être pertinent, pour éclairer les secteurs où la précarité de l'emploi est plus importante.
- o Pour **apprécier le sous-emploi** et son évolution, il serait important de s'entendre sur une définition précise¹ (qui fait défaut en fiche 11).
- o La condition de présence au travail d'au moins sept mois sur douze conduit à sous-évaluer le nombre de travailleurs pauvres. Pour mieux apprécier la situation, il faudrait également suivre l'indicateur du nombre moyen de semaines rémunérées pour les personnes ayant eu au moins un CDD au cours d'une année.

En conclusion, le CNLE se réjouit que le gouvernement affirme ainsi sa volonté de poursuivre des **objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté** et se donne les moyens de les définir et d'en mesurer l'évolution en se fixant des échéances précises.

Ce tableau de bord devrait être tant un outil de pilotage des politiques publiques qu'un instrument contribuant à leur évaluation quantitative et qualitative (même si les résultats statistiques ne peuvent être livrés qu'un à deux ans plus tard). Il sera en particulier fort utile pour apprécier les effets du RSA et son impact sur la réduction de la pauvreté.

¹ En 2008, la définition du sous-emploi a changé pour procéder à un rapprochement avec la définition du BIT, qui est un peu plus restrictive : « Etre à temps partiel, exprimer le souhait de travailler davantage au cours d'une semaine donnée et être disponible ».

Accueil

Bernard Seillier : je signale la lettre de Martin Hirsch qui réagit à l'avis du CNLE sur les décrets d'application du RSA. Je mentionne la qualité de sa réponse qui souligne d'ailleurs la qualité de votre avis. Il y a là un échange qui cherche à améliorer les dispositifs que nous souhaitons voir se développer. C'est **la première fois qu'un ministre** réagit à un avis du CNLE. Je pense que nos avis sont bien reçus et pris en compte mais cette fois, le ministre a pris la peine de nous donner des réponses aux observations que nous avons transmises. Je l'en remercie.

La séance d'aujourd'hui commence par l'évocation du rapport d'activité des missions locales en 2007 et du rapport d'activité du secrétariat général en 2008. Le bureau du CNLE vient d'être renouvelé et installé au début de la semaine, avec son nouveau président, Bernard Perrut, maire de Villefranche-sur-Saône, qui succède à Françoise de Veyrinas, décédée en août 2008. Je laisse la parole à Pierrette Catel que je remercie pour sa fidélité et son assiduité aux séances.

Actualité du Conseil national des missions locales (CNML).

Intervention de Pierrette Catel (CNML).

Merci, Monsieur le président. C'est un plaisir de travailler avec vous et toute l'équipe. Nous n'avons pas pu présenter le bilan 2007 à la fin de l'année 2008 parce que le bureau du Conseil national des missions locales était dans une situation quelque peu délicate puisque nous n'avons plus de président. Nous venons d'installer mardi matin le nouveau bureau et les nouveaux membres. Le bilan d'activité est donc ancien et parle d'une activité qui n'est plus celle des missions locales aujourd'hui. Je vais essayer de vous présenter les grandes lignes du bilan 2007 tout en les mettant en perspective avec les premiers chiffres 2008 et ce qui se passe depuis début 2009 avec l'arrivée de la crise.

Sur le territoire. En 2007, il y avait 486 missions locales sur le territoire français, trois de moins qu'en 2006. **Elles sont 485 en 2008.** Depuis plusieurs années, le réseau des missions locales procède à un véritable aménagement du territoire. Il s'agissait d'un réseau à la fois constitué de missions locales et de PAIO (permanences d'accueil, d'insertion et d'orientation pour les jeunes). Il n'y a plus aujourd'hui que 65 PAIO. Il n'y a plus que des missions locales dans 13 des 22 régions qui ont terminé leur aménagement du territoire. Le mouvement s'amplifie. Il est difficile à réaliser car les PAIO qui perdurent sont installées dans des zones rurales souvent très enclavées. Il est difficile pour des élus de fermer des services considérés comme des services publics de proximité et de contraindre les jeunes à prendre des transports en commun pour être reçus en entretien dans des endroits excentrés. Cet aménagement n'est pas facile.

De plus en plus de jeunes accueillis. Ces 486 missions locales ont reçu, **en 2007, plus d'un million de jeunes.** C'était moins qu'en 2006, et moins qu'en 2008 (1,2 million de jeunes reçus, soit une augmentation de 8 %). Les chiffres explosent depuis début 2009 : à la fois le nombre de jeunes demandeurs d'emploi envoyés par Pôle emploi et le nombre de ceux qui viennent spontanément. Nous constatons les mêmes effets que dans les agences de Pôle emploi.

Premier accueil. Dans ce million de jeunes, 452 000 sont en premier accueil, un chiffre un peu plus faible qu'en 2006 ainsi qu'en 2008 (467 000 soit un accroissement de 3,3 %).

Durant la période de septembre à décembre 2008, on note une augmentation de 10 %. Cette augmentation va crescendo en 2009.

Accès à l'emploi. 481 000 jeunes sur ce million ont, au cours de l'année, accédé à un emploi ou une formation. 48 % de ces jeunes ont été reçus en entretiens d'accompagnement, soit un premier entretien suivi d'une série d'entretiens d'accompagnement individualisé.

- 296 600 jeunes ont obtenu un emploi classique ;
- près de 80 000 ont obtenu un emploi aidé ou en alternance.

Accès à la formation. 191 900 sont entrés en formation (moins qu'en 2006) ; nous ne nous expliquons pas cette baisse. C'est un point de vigilance important pour cette année : veiller à ce que l'offre de formation soit bien proposée. Nous avons mis en place depuis plusieurs mois un système informatique qui permet à notre logiciel de saisie, *Parcours 3*, d'être relié à l'offre de formation du Carif. Le mouvement se propage sur l'ensemble du territoire. Plusieurs régions en bénéficient. Les conseillers peuvent ainsi avoir en temps réel les possibilités d'entrée en formation.

Civis. Le Civis est toujours, en 2007 et en 2008, l'un des principaux outils d'activité des missions locales. En 2007, 174 184 nouveaux jeunes sont entrés en Civis pendant que 148 856 en sortaient. Il y a à peu près 150 000 jeunes qui entrent en Civis tous les ans. En moyenne, 53 % sont des sorties positives (pour les contrats d'autonomie, on inclut dans les sorties positives les entrées en formation) :

- 40 % de sorties en emploi durable,
- 7 % sur des emplois de moins de six mois,
- 6 % de sorties vers la formation.

Mais nous avons des disparités importantes selon les régions, les contextes économiques étant différents. Les objectifs de sorties ne suivent pas forcément la même courbe.

Financement. Le financement des missions locales en 2007 représente plus de 474 millions d'euros de financements publics. Il se répartit comme suit :

- État, 40 %,
- régions, 18 %,
- départements, 5,4 %,
- communes, 22,2 %,
- FSE, 8,1 % (en diminution constante),
- fonds divers, 6,5 % (organismes publics ou privés, fondations).

Le financement des missions locales continue d'être un problème, les financements d'État étant stagnants. Ils ne prennent pas en compte l'augmentation de la masse salariale. On parle régulièrement, dans les bilans d'activité, des renforts qui ont été alloués aux missions locales en 2005, au moment du Plan de cohésion sociale, mais on oublie de dire que, depuis, les budgets n'ont pas augmenté. Ce sont donc les communes qui sont les courroies d'ajustement. Il y a en effet, dans les missions locales, une convention collective et donc une augmentation de la masse salariale. Nous avons connu en 2008 des licenciements et nous alertons sur cette question, d'autant qu'en 2009 le nombre de jeunes qui entrent dans les missions locales explose. Avec l'accroissement du chômage, les jeunes sont les plus touchés, avec des augmentations de 25 % dans certains territoires. Les missions locales ressentent les effets de façon immédiate.

Manque de qualification. Les 480 000 jeunes qui arrivent pour la première fois sont âgés de 16 à 25 ans avec un pourcentage de jeunes mineurs qui évolue peu (17 %). Le nombre de jeunes peu ou non qualifiés tend à augmenter mais de manière normale puisque le

nombre global accueilli augmente ; le pourcentage est à peu près identique d'une année sur l'autre. La moitié des jeunes accueillis est peu ou non qualifiée ; ils quittent le milieu scolaire sans avoir ni CAP, BEP, ni baccalauréat. **Ces jeunes sont souvent ceux qui viennent vers les missions locales avec le plus de retard.** C'est un véritable problème sur lequel nous travaillons activement depuis plusieurs années et sur lequel nous avons mis un focus particulier dans le rapport d'activité 2007. Nous essayons de travailler sur le territoire avec l'Education nationale, les centres d'information et d'orientation (CIO) et la mission générale d'insertion (MGI), pour intervenir le plus en amont possible sur la prévention du décrochage scolaire, la mise en place de systèmes de repérage qui nous permettent d'avoir un contact précoce avec le jeune afin qu'il ne perde pas de temps pour venir à la mission locale.

23 % des jeunes peu ou non qualifiés viennent à la mission locale plus de trois ans après leur sortie du système scolaire. C'est un pourcentage énorme. Les solutions, durant ces trois années, sont généralement précaires, non qualifiantes. Le jeune se retrouve dans le même état de non qualification qu'à la sortie du système scolaire. Il n'est en rien prémuni pour une meilleure entrée et durabilité dans l'emploi. C'est une problématique sur laquelle nous travaillons. Plus de deux tiers des missions locales ont des relations opérationnelles avec l'Education nationale, un tiers a des relations formalisées par des conventions de partenariat. C'est une question qui a été largement agitée durant le Grenelle de l'insertion et qui continue de l'être dans le cadre de la Commission jeunesse. Nous allons expérimenter des systèmes de connexion de nos différents systèmes d'information, entre la base *Elèves* de l'Education nationale et *Parcours 3*, en particulier à partir d'une expérimentation qui se fait sur Nantes avec le logiciel *Jasmin*. Nous allons avoir des moyens financiers que nous n'avions pas jusqu'à présent pour faire une expérimentation de ces connexions de systèmes.

Relations entreprises. Les conseillers des missions locales ont une approche globale. Elle est de plus en plus orientée vers l'accès à la formation et l'emploi, et ce n'est pas une activité des missions locales connue du grand public. Une partie de l'activité des missions locales concerne les relations avec les entreprises. Des conseillers sont spécialisés dans ce type de relations qui se font localement avec le tissu des PME et les artisans locaux, mais aussi à un niveau national par la déclinaison de certains accords avec les grands groupes. Ce travail commence à porter ses fruits. Les missions locales commencent à être repérées sur les territoires comme des acteurs du service public de l'emploi qui peuvent proposer aux entreprises des candidats opérationnels. Un partenariat renforcé existe désormais entre les missions locales et Pôle l'emploi.

Approche sociale. L'activité plus traditionnelle des missions locales est l'approche pour l'insertion sociale, et la façon dont les conseillers lèvent certains freins. 92 % des missions locales ont des actions particulières pour le logement et l'hébergement. Nous rencontrons là les mêmes difficultés que bon nombre d'acteurs de l'action sociale. 75 % des jeunes, lorsqu'ils arrivent en premier accueil, sont chez des parents, des amis, en foyer (3 %), sans domicile fixe (2 %) ; de plus en plus sont hébergés dans les CHRS, lieux où ils ne devraient pourtant pas pouvoir aller. Les solutions de logement sont extrêmement difficiles à trouver. Les missions locales essaient d'amplifier leur action de captation de logements dans le diffus. Le logement en alternance est un point crucial ; nous n'arrivons pas à répondre à l'ensemble des besoins. Beaucoup de jeunes ne peuvent pas entrer en alternance, en contrat d'apprentissage, pour des raisons sociales qui n'ont rien à voir avec leur projet professionnel (non accès à l'hébergement ou au logement, absence de solution de mobilité). Cette action fait partie de la boîte à outils traditionnelle des missions locales, mais nous restons en panne de solutions. Nous avons décidé, avec les têtes de réseaux,

de demander la reprise de nos travaux sous l'égide de la Délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logements (Didol), pour essayer de trouver des solutions.

Jeunes détenus. Concernant les actions pour les jeunes sous main de justice, nous avons souhaité leur consacrer un focus dans le rapport d'activité 2007. Ce n'est pas une action forcément connue. Les missions locales interviennent en milieu pénitentiaire auprès des jeunes détenus pour préparer leur sortie. Une expérimentation du Civis Justice a été mise en place, dans le cadre de la politique de la ville, dans six départements ; 24 postes dédiés ont été mis en place. Malheureusement, cette expérimentation est inégalitaire puisqu'elle ne concerne que ces six départements, dont l'île-de-France et les grandes villes. Elle a prouvé qu'il était nécessaire de continuer ce mouvement. Nous sommes pour une extension de la participation des missions locales à la préparation à la sortie des jeunes détenus. Bien que cette extension ait été décidée et écrite dans le plan *Espoir banlieue*, nous n'avons à l'heure actuelle aucun élément qui nous permette de penser que nous trouverons les solutions financières pour le faire. Le temps d'incarcération est un temps de rupture totale des quelques liens sociaux qui pouvaient exister à l'extérieur. Les jeunes ressortent dans un état beaucoup plus grave que celui dans lequel ils étaient entrés.

Expérimentation. Dans le rapport 2007, vous trouverez une expérimentation tout à fait particulière qui a été menée par la mission locale de Bayonne : faire le lien avec des partenaires du monde économique, dont l'Association nationale des directeurs des ressources humaines. Ils ont mis en place une plate-forme économique avec des entreprises pour assurer aux jeunes des possibilités d'y faire des stages après la détention. Nous espérons que le fonds d'expérimentation sociale mis en place par Martin Hirsch va nous permettre d'étendre cette expérimentation sur plusieurs sites.

Réactions. Des questions écrites peuvent nous être adressées après la lecture du rapport d'activité. Mon collègue de la CFDT m'a fait remarquer que, dans le bilan du secrétariat général 2008, nous n'avons pas fait état du travail qui se faisait dans les missions locales avec la CFDT. J'avoue qu'il s'agit d'une lacune. Nous y remédierons de manière urgente en 2008. Des expérimentations différentes sont menées. Ainsi, Bertrand Schwartz, inventeur des missions locales, a repris son baluchon et travaille avec les salariés CFDT des missions locales pour interroger les pratiques et essayer de redonner du sens à l'action. Depuis 25 ans que les missions locales existent, peut-être a-t-on perdu le travail particulier d'écoute et de la participation des jeunes dans les actions ? Peut-être qu'avec les questions posées dans la commission jeunesse et les groupes de travail, et avec la possibilité d'expérimenter, ce sera l'occasion de remettre les jeunes au cœur de cette participation. Bien que cette dimension ait toujours existé...

Citoyenneté. Depuis six ans, nous avons lancé des expérimentations avec la Fondation Dexia sur la citoyenneté : 216 projets ont pu ainsi être financés et ont concerné 15 000 jeunes. Ce sont des jeunes qui, dans leurs missions locales, encadrés par les conseillers, ont monté des projets citoyens par et pour les jeunes. Mais il est vrai que cette action pourrait avoir une ampleur encore plus importante. Ce n'est pas toujours facile. Par exemple, pour le Grenelle de l'insertion, j'ai beaucoup cherché des jeunes qui acceptent de participer au groupe de travail. On retrouve la même chose que pour les chômeurs : les jeunes sont peu organisés et participent peu, prennent peu la parole. C'est une dimension à laquelle nous veillerons encore cette année.

Jacques Rastoul (CFDT) : Nous pouvons témoigner que nous avons des approches très positives avec les missions locales sur des expérimentations de terrain. Le rapport d'activité est intéressant dans le débat qu'il y a actuellement sur la jeunesse. Il prouve que

les missions locales, au-delà de leur action de terrain, sont un lieu d'observation sur la jeunesse - qui alimente des indicateurs assez faibles habituellement (je fais référence au débat que nous avons eu autour des décrets du RSA, concernant les données sur la formation et l'emploi des moins de 25 ans). Depuis, en complément des travaux des missions locales, la Dares nous donne une photographie intéressante : nous pouvons dire qu'il y a 1,85 million de jeunes sans emploi, dont 620 000 inscrits comme demandeurs d'emploi et 465 000 inscrits nulle part. Cela montre l'ampleur du flou. Ces jeunes déqualifiés, désocialisés, sont plus nombreux qu'on ne le pense. Étant en marge, ils échappent à tout. Le rattachement par les missions locales est donc très important. Je peux témoigner qu'au cours du Grenelle de l'insertion, on a découvert tout ce qui foisonnait en termes de décrochage et rattachement scolaire, le rôle que jouaient les missions générales d'insertion (MGI), les missions locales... **Mais tout est encore cloisonné.** Il y aurait besoin, dans les travaux sur la jeunesse qui vont assez vite, de s'approprier, de dresser un état des lieux avant de se précipiter sur des réponses toutes faites.

Jacques Perney (CFTC) : J'ai particulièrement apprécié la présentation de votre bilan 2007. Mais je me suis aussi penché sur l'évolution depuis. On voit venir, en 2008 et particulièrement en 2009, des jeunes dans les missions locales, de plus en plus jeunes, âgés de 13 ou 14 ans. Ils décrochent du système scolaire de manière très précoce. Ils vivent souvent des situations familiales très difficiles et ont des difficultés à pouvoir s'insérer. Que peuvent faire les missions locales vis-à-vis de ce public qui ne correspond pas au public général ? Comment refaire le contact avec l'Éducation nationale ? Il y a là un sujet de réflexion à mener.

Moins de sortie des Civis. Par ailleurs, nous avons constaté qu'il y a chaque année plus d'entrées en Civis que de sorties. Le « stock » continue donc d'enfler dans les missions locales, ce qui pose un véritable problème. Si cette orientation perdure, il y aura un essoufflement et une situation insupportable.

Paupérisation. Nous avons constaté, dans les missions locales de Rhône-Alpes en particulier, de plus en plus de paupérisation des jeunes de 16 à 25 ans. Ces jeunes n'ont quasiment pas de revenus ni moyens. Le seul moyen, marginal, dont ils disposent est le fonds d'aide aux jeunes. Il y a là matière à réflexion et réorientation rapide.

Agressivité croissante. Nous constatons enfin que ces jeunes qui viennent dans les missions locales sont de plus en plus agressifs. Il y a un véritable problème de cohésion et de coordination, de confiance aussi. Un détail significatif : nous avons l'habitude de contacter ces jeunes pour des ateliers divers par SMS. Or, comme ils ne peuvent plus payer leur forfait de téléphone mobile, nous n'arrivons plus à les joindre...

Les jeunes ont finalement peu de solutions d'avenir, de lisibilité, et ils commencent à se replier. Les parents qui souvent les gardaient à domicile commencent à les jeter à la rue car ils n'ont plus de moyens suffisants. Depuis 2007, ce phénomène augmente de manière significative. J'attire l'attention du CNLE sur ces évolutions.

Bernard Seillier : Cela rejoint le débat de fond sur la situation des jeunes, la question de leur autonomie. J'ai vu récemment Martin Hirsch au Sénat et lui ai annoncé que j'allais, au nom du CNLE, prendre contact avec son cabinet pour que le groupe de travail que nous avons décidé de mettre en place ne fasse pas double emploi et se coordonne bien avec les groupes de travail de la Commission jeunesse qu'il met lui-même en place. Il est tout à fait favorable à ce rapprochement et souhaite que nous lui apportions les éléments dont nous avons connaissance.

Bruno Grouès (Uniopss) : Je note que sur le million de jeunes que vous recevez, un sur deux bénéficie ou peut bénéficier d'une orientation professionnelle ou préprofessionnelle. Il y en a donc un sur deux pour qui la problématique sociale est tellement importante qu'il n'y a pas de solution. Ceci n'est pas totalement éloigné de la question sur l'IAE que nous traiterons ensuite... Avez-vous une idée de la proportion que ce million de jeunes représente par rapport au nombre de jeunes qui aurait besoin d'être accueilli par une mission locale ?

Bernard Seillier : Quelle est par ailleurs la population de jeunes âgés de 16 à 25 ans en France aujourd'hui ?

DGEFP : Quelques 8 millions.

Hubert Brin (CESE) : Avez-vous une approche sexuée des jeunes qui viennent dans les missions locales ?

Bernard Seillier : J'en profite pour souligner une des qualités majeures des missions locales, conformément à l'intuition de M. Schwartz : laisser les initiatives et le pilotage à la base ou des élus locaux. Les missions locales sont toutes présidées par un élu local ce qui veut dire qu'il y a une capacité d'initiative considérable. Il est très important d'avoir ancré le dispositif dans la réalité du terrain, d'où la multiplicité des initiatives. Je me réjouis de voir les contacts qui commencent à se développer avec la Justice et l'autorité pénitentiaire. Est-ce avec la PJJ ou avec la pénitencière que vous avez noué ces contacts ?

J'ai commencé en 2008 à développer mes propres relations avec la pénitencière et je découvre avec une grande satisfaction qu'il y a une philosophie de bon aloi qui règne dans cette administration. Elle essaie de **développer la culture de la vie sociale de la personne incarcérée**. C'est un paradoxe que quelqu'un qui est asocial soit rendu encore plus asocial en l'isolant et en l'enfermant. Pour les jeunes, il faut rétablir, créer, dans les conditions d'incarcération, une vie sociale ou un apprentissage de la vie sociale. J'ai vu des détenus avoir ainsi un autre regard sur la sanction qui les frappait, ce qui est important pour leur dignité. Ils comprennent que ce n'est pas une injustice ; ils découvrent le sens de la justice et deviennent coopératifs, comprennent qu'ils s'insèrent dans une société qui a besoin de règles pour vivre et dont ils comprennent le fondement. Il y a une éducation tout à fait remarquable et une redécouverte de la relation partenariale.

Pierrette Catel : Il y a effectivement des très jeunes, de 13-14 ans, accueillis dans les missions locales. Il y a aussi de plus en plus des plus de 25 ans. Les missions locales, connues sur leur territoire, sont une porte d'entrée pour un service public au sein duquel on sait qu'il peut y avoir des offres d'emploi, des offres sociales... On y voit donc entrer aussi des adultes.

Education nationale. Pour la prise en charge de ces jeunes et leur retour vers l'Education nationale, nous sommes en panne ! Au démarrage des missions locales, l'Education nationale était très présente dans l'organisation ; du personnel - généralement des conseillers d'orientation ou des conseillers d'éducation - était mis à disposition grâce à un cofinancement (la mission locale reversait à l'Education nationale tout ou partie de leur salaire), ce qui favorisait les va-et-vient entre ces deux mondes. Ces postes sont tombés en désuétude au fil du temps. Les dernières conventions sont closes depuis au moins trois ans. Mais une circulaire a été signée en janvier dernier concernant le décrochage scolaire et la prévention de la délinquance. Une autre circulaire est en gestation ainsi qu'une convention entre les missions locales, l'Education nationale et certains acteurs.

Favoriser la rescolarisation. Nous avons essayé de proposer qu'il y ait à nouveau une présence, même modulable. C'est en effet au moment de la rentrée scolaire et en juin que l'on aurait besoin, dans les missions locales, de personnels de l'Education nationale pour travailler avec ces jeunes sur l'orientation, la re-scolarisation. L'autre volet pourrait être que les conseillers spécialisés dans la relation avec l'entreprise et connaissant le monde économique puissent aller dans les établissements faire de la découverte des métiers, participer aux journées portes ouvertes pour créer des liens. Nous ne pensons pas avoir forcément réussi cette proposition de négociation. Pour l'instant, rien n'est fait. L'Education nationale étant sous le coup de la raréfaction de son personnel ne va évidemment pas dans le sens de mises à disposition vers l'extérieur. Peut-être peut-on imaginer des formules de parrainage pour les plus jeunes qui sont totalement décrocheurs... Une solution de participation des citoyens à cette action ?

Entrées en Civis. Oui, il y a plus d'entrées en Civis que de sorties. La Dares a mené des études sur les parcours de jeunes en Civis qui ont été regardés dans la durée. Oui, il y a des jeunes qui prennent plus de six, douze, dix-huit mois pour s'insérer. Ils sont très éloignés de l'emploi. Ils ont souvent été décrocheurs avec des niveaux scolaires très bas (niveau cours élémentaire ou moyen). Ces jeunes se retrouvent en dehors de tout circuit. Quand ils entrent enfin en mission locale, la durée avant d'entrer en Civis est souvent très longue. Il y a donc effectivement un stock à gérer mais nous ne pouvons guère faire autrement. La même situation se retrouve à Pôle emploi avec les chômeurs de longue durée.

Paupérisation. Cette année va être entièrement consacrée, nous l'espérons, à cette question. Oui, ce sont des jeunes qui sont pauvres et, pour beaucoup, issus de familles pauvres. C'est un vrai problème. Ce n'est certainement pas l'allocation interstitielle du Civis qui permet de répondre à cette question. Je rappelle que cette allocation est de 900 € maximum sur l'année ; elle ne concerne pas tous les jeunes en Civis puisque le fonds n'est pas abondé suffisamment pour cela. Ce qui est donné en moyenne aux jeunes est de l'ordre de 238 € par jeune et par an.

Agressivité. Des jeunes de plus en plus agressifs ? Oui. Depuis le début de cette année, nous avons des agressions dans les missions locales que nous n'avions pas jusqu'alors.

Part des jeunes accueillis. La proportion de jeunes qui auraient besoin des services de missions locales est une question qui ressort régulièrement. Nous l'adressons localement dans des actions comme les Cucs, les Zus, en partenariat avec les associations de quartier, un travail avec les parents, d'autres acteurs pour avoir un lien en particulier avec les équipes d'éducateurs de rue. Ce sont ces jeunes qui échappent pour beaucoup. En milieu rural, on est dans une situation plus drastique car ces jeunes sont souvent chez eux, isolés.

Santé. La question de la santé est un thème qu'il faudrait examiner à part entière, dans une autre séance. Quelques chiffres alarmants :

- 11 % des jeunes (actifs, lycéens, en insertion) déclarent une tentative de suicide, et 25 % des jeunes hommes / 29 % des jeunes femmes des publics des missions locales. Nous lançons une alerte sur cette question (cf. l'article paru dans la revue de l'Inpes qui vous a été transmis) ;
- 25 % ont été victimes d'agressions.

Approche sexuée. Vous trouverez les éléments dans le rapport. De façon générale, les jeunes femmes sont plus nombreuses dans notre public (53 %). Elles sont également davantage formées, entrent davantage dans l'emploi - mais elles se déqualifient

davantage : les jeunes femmes diplômées acceptent davantage d'emplois que les jeunes hommes.

Travail avec l'administration pénitentiaire et la PJJ. Nous avons les deux partenariats et nous intervenons dans les centres pour jeunes mineurs. C'est une activité qui va s'intensifier car la PJJ a vu ses actions resserrées sur les jeunes ayant des peines privatives de liberté ou des peines judiciaires. Quid des autres jeunes qui étaient suivis par les conseillers d'éducation de la PJJ et ne vont plus pouvoir l'être ? Il y a un vrai problème de recentrage des actions de la PJJ sur certains publics au détriment d'autres.

Insertion par l'activité économique : informations sur le plan de modernisation en cours

Intervention de David Soubrié (chef de la Mission insertion professionnelle, DGEFP).

Mon intervention d'origine avait pour but d'évoquer uniquement le conventionnement des structures de l'IAE mais, comme nous n'avons pas eu l'occasion de nous exprimer sur les questions de l'insertion par l'activité économique dans cette enceinte depuis longtemps, je vous propose d'élargir quelque peu sur le plan de modernisation de l'IAE et d'aborder d'autres sujets.

Concernant le contexte du plan de modernisation de l'IAE, il fait suite aux travaux qui se sont déroulés dans le cadre du Grenelle de l'insertion, avec un groupe qui était spécifiquement dédié à l'insertion par l'activité économique. Parmi les décisions prises :

- **la réforme des modalités de conventionnement** entre les structures de l'IAE et l'État, dans le cadre de la Lof mise en place depuis 2001, avec le souhait d'intégrer dans toutes les conventions des objectifs pour justifier des financements de l'État mobilisés à cet effet. La méthode retenue est la méthode partenariale avec l'ensemble des membres du CNIAE et des travaux menés pour s'entendre sur une méthodologie de mise en place de ces objectifs et sur la définition des objectifs. Ces travaux avaient commencé en amont du Grenelle de l'insertion ; ils se sont poursuivis à cette occasion jusqu'à aboutir à une circulaire en décembre 2008. Concernant la réforme des modalités de conventionnement, il faut retenir l'intégration systématique d'objectifs qui doivent être à la fois négociés et contextualisés. Les objectifs doivent être fixés en commun entre la structure et les services de l'État. L'objectif n'est pas d'imposer des objectifs irréalistes mais bien de réfléchir ensemble à ce que la structure pense pouvoir atteindre, au regard de son offre de services, du public qu'elle accueille, et ce que les services de l'État pensent raisonnable par rapport à un contexte territorial, aux objectifs obtenus par d'autres dispositifs des politiques de l'emploi.

Méthodologie. La circulaire de décembre résume la méthode à mettre en place pour la négociation de ces objectifs. Le premier point essentiel est la nécessité pour la structure de formaliser son projet d'insertion, de présenter les méthodes et moyens qu'elle mobilise pour accompagner les salariés en insertion qu'elle accueille et de présenter la préparation à la sortie. Sur la base de ce projet d'insertion formalisé s'engagent ensuite des négociations avec les services de l'État sur des objectifs qui peuvent porter sur l'emploi. La méthodologie peut éventuellement aller au-delà. La structure a la liberté de négocier d'autres

objectifs que des objectifs purement liés à l'emploi. La grande majorité des crédits de l'IAE provient du budget du ministère de l'emploi mais nous avons discuté avec les acteurs du CNIAE pour définir des objectifs d'insertion dans l'emploi globaux qui prennent en compte la totalité de l'offre de services des structures.

Pour préciser la nature de ces objectifs d'insertion dans l'emploi, nous avons défini trois catégories de types de sorties :

- les sorties vers l'emploi durable. C'est la catégorie classique dans les politiques de l'emploi, qui comprend les CDI et les CDD de plus de six mois ;
- les sorties vers l'emploi de transition (CDD de moins de six mois, contrats aidés) ;
- les sorties positives vers d'autres structures de l'IAE, une formation qualifiante ou non. Afin de prendre en compte la totalité des progrès que peut permettre un passage dans les structures de l'IAE, on laisse la possibilité à la structure de présenter d'autres types de sortie paraissant positifs.

Ces trois types de sorties constituent des « sorties dynamiques ».

Négociation. Nous avons insisté dans la circulaire sur la négociation. Nous mettons en place actuellement des formations à cette notion de négociation, qui signifie que les deux acteurs doivent se rapprocher - l'objectif étant que la structure s'approprie réellement ces objectifs et ne se les voit pas imposer. La circulaire fixe des valeurs de référence à atteindre dans un délai de trois ans, avec un objectif de 60 % de sorties dynamiques et de 25 % dans l'emploi durable, avec la possibilité pour les structures de se fixer des paliers pour aller vers cet objectif. La méthodologie impose que les résultats atteints soient contextualisés, ce qui signifie qu'en cas de dégradation du marché du travail, la Direction départementale du travail, dans la lecture des résultats, prendra en compte cette dégradation. Nous ne mettons pas en place une rémunération au résultat, nous restons bien dans le principe de la subvention. La structure touchera les crédits prévus à l'origine si elle a bien engagé les moyens prévus dans la convention. Il n'y aura pas de modification de cette subvention si les objectifs en matière d'insertion dans l'emploi n'ont pas été atteints en fin d'année. Au moment du bilan, pour les conventions de l'année suivante, les objectifs seront examinés pour voir la suite à donner mais nous ne mettons pas en place une rémunération à la performance des structures.

Suivi. Depuis cette circulaire parue en décembre 2008, les travaux ont commencé dans chacune des régions. Nous avons eu l'occasion de faire un premier bilan à l'occasion d'un comité de pilotage qui s'est tenu en mars 2009. Les travaux ont commencé par une information mutuelle des structures et des services de l'État. Des formations ont été mises en place pour les deux acteurs, sachant que la négociation constitue une forme de nouveauté pour eux, même si l'exemple des missions locales constitue un préalable. Les acteurs et les têtes de réseaux de l'IAE, dans le cadre du CNIAE et du CNAR IAE, se sont organisés pour apporter un appui aux structures de l'IAE dans leurs négociations. Les formations se déroulent actuellement. Les objectifs sont également négociés. A priori, les choses se passent bien. Aucune difficulté ne nous a été signalée dans la négociation de ces objectifs. Nous réaliserons des bilans réguliers pour savoir comment la démarche avance. Nous aurons un point important à faire en fin d'année pour évaluer les objectifs qui auront été

négociés et les résultats qui auront été atteints, pour éventuellement améliorer la démarche en fonction des difficultés constatées sur le terrain.

La rénovation des modalités de conventionnement constitue un élément central du plan de modernisation, en fixant des objectifs clairs. Il y a derrière cela des aspects de professionnalisation des structures. Se poseront éventuellement ensuite des questions de moyens, si les objectifs n'ont pas été atteints. Il y aura un bilan à faire sur les raisons pour lesquelles ces objectifs n'ont pas été atteints, le contexte économique ayant changé beaucoup d'éléments.

- **la gouvernance territoriale.** Un autre aspect important est la gouvernance territoriale de ces politiques, sachant que l'État représente à peu près les deux tiers des financements et que les collectivités locales apportent un tiers. Les structures de l'IAE se situent au carrefour des politiques sociales et économiques ; elles s'inscrivent donc dans un cadre économique qui leur impose d'avoir des relations avec les autres acteurs économiques, les partenaires sociaux. Elles ont donc la nécessité de s'intégrer dans un cadre territorial. On voit que la gouvernance territoriale est une donnée particulièrement sensible. Il existe dans chacun des départements un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique qui regroupe dans une même instance les services de l'État, les collectivités locales (conseils généraux, conseils régionaux), des représentants des partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales). Cette instance nous semble le lieu adéquat pour définir une stratégie globale de l'insertion par l'activité économique. Nous souhaitons que ces instances aillent au-delà d'être un simple organe de traitement administratif.

Le ministre, à la demande du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, a décidé de lancer une opération de **redynamisation des CDIAE**. Pour faire un premier bilan, ont été organisés à l'automne sept séminaires interrégionaux des CDIAE, qui ont regroupé 1300 personnes, pour dresser l'état des lieux, voir les outils qui pourraient être développés pour aider les animateurs de CDIAE à évoluer vers cette instance stratégique capable de fixer des orientations. Le 28 avril se tiendront les assises nationales des CDIAE auxquelles seront conviés les membres des CDIAE de tous les départements, les services de l'État, les partenaires sociaux, les conseils généraux, les conseils régionaux, les organisations patronales et syndicales. Il s'agit de faire un bilan des séminaires interrégionaux pour entrer dans une seconde phase de redynamisation : faire un point de l'existant, présenter les premiers outils qui ont été développés pour aider les animateurs, envisager des suites, avec probablement une mission d'appui aux animateurs qui pourront relever les bonnes pratiques, faire appel à des centres de ressources. L'idée est de faire un CDIAE utile pour les services de l'État, l'ensemble des financeurs de l'IAE, les partenaires sociaux et le monde de l'entreprise - pour que chacun voit l'intérêt qu'il y a dans une IAE dynamique, et donc une instance de CDIAE qui fixe réellement les orientations stratégiques.

- **la réforme du financement des structures.** Le Grenelle de l'insertion a acté la nécessité d'une réflexion sur une réforme des modalités de financement des structures. Un groupe de travail s'est mis en place en **janvier 2009**, regroupant des membres des services de l'État, des représentants des services déconcentrés, les têtes de réseaux de l'IAE et les collectivités locales dont, au premier chef, les conseils généraux. Si l'État fait évoluer ses modalités de

financement, il doit le faire en collaboration avec les autres partenaires. Un comité de pilotage s'est tenu en **mars** ; la DGEFP a fait appel à un prestataire pour dresser un état des lieux global et aborder cette question de la réforme du financement de manière très technique. L'idée est que le groupe de travail aboutisse à des propositions de modèles de financement en **juin**, pour un premier test sur le terrain qui se déroulerait en **septembre** 2009.

Compte tenu des difficultés économiques, le Gouvernement, jugeant que l'insertion par l'activité économique est l'un des outils qui peut permettre de répondre aux difficultés des personnes éloignées de l'emploi, a récemment conclu un accord avec le Medef, le CNEI et le CNCE GEIQ, destiné à augmenter le nombre de postes d'insertion consacrés aux entreprises d'insertion. Il réfléchit actuellement à la possibilité d'augmenter les crédits destinés aux ateliers et chantiers d'insertion. Le Gouvernement a l'habitude de faire appel aux contrats aidés de manière traditionnelle. Pour la première fois, dans un cadre de dégradation conjoncturelle, il décide également d'investir dans l'insertion par l'activité économique. Le Gouvernement considère que l'IAE constitue l'une des réponses, y compris en cas de crise.

Bernard Seillier : Je m'aperçois avec plaisir que Claude Alphandéry a fini par être entendu dans les hautes sphères ! Ce que vous venez de dire est très important. L'utilisation conjoncturelle des contrats aidés, c'est du classique, mais la prise en compte de la culture de l'insertion par l'activité économique, c'est beaucoup plus important à long terme. Claude, je vous laisse la parole.

Intervention de Claude Alphandéry, président du CNAIE.

Je tiens juste à replacer la présentation, très claire et complète, de David Soubrié dans le contexte historique et politique de l'IAE. Il y a 18 ans, en 1991, le nombre de structures de l'IAE était inférieur à 1200, il est aujourd'hui de 3600 ; et le nombre d'équivalents temps plein était inférieur à 12 000, il est aujourd'hui de 48 000. Entre temps, il y a eu quatre grandes poussées législatives :

- **en janvier 1991** : création du CNAIE et formalisation des pratiques de l'IAE ;
- **en 1998 avec la loi de lutte contre l'exclusion** rattachant l'IAE aux politiques de l'emploi, et donnant un statut légal aux salariés de l'IAE en créant l'agrément de l'ANPE et un statut aux structures d'IAE par des conventions ;
- **en 2005, loi de cohésion sociale et de programmation budgétaire** qui fixe pour la première fois des objectifs quinquennaux et des moyens financiers à l'IAE ;
- la période actuelle, marquée par **la loi sur le RSA et le Grenelle**, avec un attrait financier pour ceux qui sortent des minima sociaux et reprennent du travail. Elle est marquée surtout par la crise qui fragilise l'IAE comme l'ensemble de l'économie. Il est de plus en plus difficile de voir émerger des projets. Elle a entraîné le gouvernement à prendre des mesures de renforcement des contrats aidés, de l'ensemble de l'IAE.

C'est donc dans ce contexte qu'a été élaboré ce plan. Le contrat unique doit aussi être cité comme élément de simplification. Les CDIAE représentent une nouvelle forme de gouvernance. Ils existent depuis 1998 ; certains fonctionnent bien, d'autres moins bien. Ils ont été jusqu'à présent des conseils avec un rôle administratif, de validation des

conventions, plus que permettant l'élaboration d'une offre concertée entre toutes les parties de l'IAE sur un département.

Je dois rendre hommage à l'effort d'ingénierie réalisé, qui avait d'ailleurs débuté avant le plan de modernisation avec la création de dispositifs locaux d'accompagnement, les nouveaux diagnostics faits avec la Caisse des dépôts, autant d'éléments fondamentaux pour aider à mettre en place des projets qui vont pouvoir recevoir des conventions. Toutes ces réformes devront aboutir à cette nouvelle forme de financement au poste qui prendra progressivement la place des contrats aidés.

Il s'agit d'un projet cohérent et ambitieux. La mise en œuvre en est cependant très délicate, tant pour des raisons de forme que de fond. Les parties prenantes que sont l'administration qui signe les conventions, les structures et les réseaux qui les chapeautent, le pôle emploi sont inégalement formées. De ce fait, bon nombre de conventions portent essentiellement sur les objectifs, les sorties, et on a du mal à marquer cette contextualisation et cette double allégeance à laquelle nous tenons beaucoup dans l'IAE : c'est une politique de l'emploi mais c'est aussi une politique de la cohésion sociale. Les référentiels ont bien été prévus pour qu'il en soit ainsi mais, en l'absence de formation, c'est souvent uniquement la sortie qui est prise en compte. Cette question doit être améliorée.

On ne peut pas ne pas aborder la question des 60 % comme objectif. Ça a toujours été difficile mais, dans l'état actuel, c'est encore plus difficile pour toutes les structures d'insertion, beaucoup plus encore dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Avec le contexte de crise, cela risque d'être hors de portée. J'ai bien compris qu'il s'agit d'un objectif à trois ans et qu'il est possible éventuellement de le réviser. Il est difficile à atteindre à cause de la crise mais aussi à cause de diverses entraves :

- Pour la majorité des gens en insertion par l'activité économique, il s'agit de **parcours chaotiques** où il n'y a pas d'étapes bien identifiées, des repères tout à fait visibles. Il faut donc vraiment organiser ces parcours. Le rôle de Pôle emploi est ici particulièrement important, comme celui (peut-être ignoré par la loi RSA) des maisons de l'emploi. L'insertion est un parcours qui n'est pas régulier, qui a des retours en arrière, des sauts d'une structure à l'autre, avec des gens qui s'en vont et reviennent.
- La **formation** est indispensable ; elle est prévue mais les moyens sont très mal programmés. On n'atteindra pas l'objectif si nous n'arrivons pas à accompagner et à former professionnellement.
- Le **partenariat** avec les collectivités locales : elles représentent 40 % dans les financements mais c'est une part sous-estimée. On connaît la part des subventions, celle des contrats aidés, mais il y a mille autres moyens : les prestations bénévoles, les mises à disposition de locaux... Des moyens qui, bien souvent, ne sont ni valorisés ni mesurés. Comment signer des conventions alors qu'il y a 30 à 40 % de financements qui ne sont pas connus ? La participation des territoires à la signature et à la mise en œuvre de ces conventions est nécessaire, sinon on ne saura pas quelle part ils vont prendre et qui va compléter la part de l'État. C'est généralement la part la plus contextuelle, qui relève des objectifs propres au département, de son développement local, de sa cohésion sociale.

Il ne s'agit pas d'une contestation des principes mêmes de ce plan de modernisation. Je ne connais pas de structure IAE qui n'ait pas pour but l'optimisation, le désir de construire à partir de ce conventionnement et d'avoir des conventionnements qui la légitiment. Mais il faut, autour de ce conventionnement, construire des moyens d'accompagnement : sur les parcours, d'amont en aval, au-delà de la sortie du parcours d'insertion, dans les entreprises qui vont les prendre en charge... Il faut qu'il y ait une formation programmée par l'État qui mette en place un fonds de sécurisation qui pourrait être parfaitement utilisé par les régions, les branches professionnelles à travers les Opcas. Le conseil régional, qui réunit toutes les parties prenantes, devrait prendre en charge cette programmation de la formation des structures d'insertion.

Conférence régionale des financeurs. Il y a les financeurs publics et privés, et aussi d'autres financeurs : des mécènes locaux, des bénévoles, l'épargne solidaire... Il faut vraiment aller vers une conférence régionale des financeurs. On a souvent parlé des pactes territoriaux, un des éléments de la loi RSA. Le contenu de ce pacte territorial devrait être d'organiser. Il faut commencer par quelques exemples dans des régions prêtes à le faire pour ensuite les diffuser. Je souhaite que le CNLE recommande ce type de conférence régionale des financeurs.

Attention aux plus démunis ! Nous comprenons que le but est de sortir vers l'emploi dans les meilleures conditions mais il y a des gens qui n'arriveront pas à entrer dans les 60% - si nous les atteignons. Il y a des gens qui, tout au long, auront un parcours chaotique. Que fait-on pour ces personnes ?

- Il y a un problème de parcours : il y aura plus de gens qui termineront bien leur parcours si ce parcours est organisé. On manque d'incitation pour le regroupement des différentes catégories de structures d'insertion par l'activité économique, depuis les ateliers jusqu'aux entreprises de travail temporaire d'insertion, puis aux entreprises extérieures qui sont en mesure de les prendre en charge. Il y a une sorte d'organisation du parcours sous forme d'ensembliers, de groupements d'intérêt économique solidaires qui existent et qui ont fait leurs preuves.
- On ne peut pas échapper, pour certaines personnes, à une prolongation du parcours. Une dérogation a été prévue pour les seniors. Il faut réfléchir à des formes d'assouplissement. Nous savons que c'est un marche-pied, un sas. Mais, pour beaucoup de gens, les deux ans ne suffisent pas. On peut s'inspirer d'autres législations mises en œuvre dans d'autres pays.
- Pour les plus démunis, il faut pouvoir se tourner vers les Cava (centres d'adaptation à la vie active) qui sont dans les CHRS, des structures qui ont pour vocation de les accompagner. Bon nombre de personnes peuvent continuer une activité.

Bernard Seillier : Nous pourrions refaire un débat complet sur ce problème. Mais je m'interdis toujours de censurer les demandes d'expression. Vous avez donc la parole.

Bruno Grouès (Uniopss) : J'avais demandé que cette réforme du conventionnement des SIAE soit inscrite à l'ordre du jour du CNLE avant que la circulaire ne sorte. Ceci pour une raison politique. Cette réforme interroge en effet l'objet même de l'IAE. Quel objectif poursuivons-nous avec l'insertion par l'activité économique ? Quelles cibles lui donne-t-on en termes de population ? L'insertion par l'activité économique ne concerne-t-elle que des gens qui sont destinés à aller vers l'emploi ? C'est ce qui est en filigrane, voire même écrit dans la circulaire. Les taux de sorties qui sont prévus – 60 % de sorties dynamiques et

25 % vers l'emploi durable – sont trop élevés. Ils vont inévitablement induire une évolution des structures de l'IAE. Les conventions financières sont une véritable moulinette, un rouleau compresseur ! On va donc les contraindre progressivement à faire sortir des publics qui ne peuvent pas être insérés dans l'emploi. Les missions locales sont déjà loin d'atteindre tous les jeunes qui auraient besoin d'elles et, parmi ceux dont elles s'occupent, seulement un sur deux est orienté vers l'emploi ou la formation. Que va-t-on faire s'ils n'ont même pas droit à l'IAE ? Je tire la sonnette d'alarme. Il y a une question de philosophie de l'IAE qu'il faudrait sans doute retravailler.

Bernard Seillier : Une question de philosophie sociétale...

Bruno Grouès : Je proposerais volontiers que le CNLE soit représenté dans le comité de pilotage de la réforme de l'IAE, si le président et la DGEFP en étaient d'accord.

Pierrette Catel : Je ne peux qu'appuyer la dernière intervention ayant été personnellement impliquée dans l'accompagnement de publics rencontrant de grandes difficultés d'insertion, et pas seulement des jeunes, car j'ai beaucoup travaillé avec l'insertion par l'activité économique. Je trouve aussi qu'il y a une forme de régression dans l'organisation actuelle de l'IAE et je me fais des soucis en particulier quant à la question de la santé : certaines SIAE s'intéressaient particulièrement à des publics souffrant d'addictions (alcool, drogue), pour lesquels il y aurait à déterminer des objectifs de sortie dynamique prenant en compte l'entrée dans un parcours de soins. C'est un premier pas vers l'insertion sociale absolument nécessaire. S'il n'y a que les structures de soins qui s'intéressent à ces personnes, s'il n'y a pas une insertion sociale dans le cadre d'une SIAE, on ne pourra pas y arriver. Ce sont des parcours qui prennent beaucoup de temps. Quid de l'objectif des 60 % pour ce type de public ?

Dans le cadre de notre expérimentation pour les jeunes en milieu carcéral, à l'exemple de ce que fait la mission locale de Bayonne, qui mieux qu'une structure d'insertion par l'activité économique pourrait apporter ce type de service, et quid des 60 % dans ce cadre-là ? J'y vois une restriction possible et j'ai une inquiétude.

Bernard Seillier : La question posée par Bruno Grouès est effectivement fondamentale. C'est un problème de frontières. Si on spécifie durement l'IAE, que devient la fonction globale d'accompagnement, d'insertion sociale ? Par qui est-elle assurée ? Comment les instruments s'organisent-ils ?

Je vous signale que la Fnars, dans sa Gazette de février 2009, a fait un dossier très clair et synthétique sur la réforme « Plan de modernisation de l'IAE ».

Hervé de Ruggiero (Fnars) : J'ai entendu avec intérêt que vous proposiez qu'un débat plus long puisse avoir lieu. Il s'agira de dire ici ce que nous avons l'occasion de dire ailleurs et que nous avons écrit. Nous saluons l'augmentation des moyens, mais nous sommes dans un temps très particulier avec cette année de crise, un effet de brouillage qui pose la question des budgets futurs.

Quant au fait que le financement vienne désormais irriguer aussi le champ de l'IAE et non pas uniquement les contrats aidés, ça peut être lu comme un bon signal mais aussi comme un mauvais signal. Si cet argent n'est pas la marque qu'il s'agit bien de considérer l'IAE pour ce qu'elle est – c'est-à-dire comme instrument social qui ne s'adresse pas uniquement à des demandeurs d'emploi mais à des personnes qui rencontrent de multiples problèmes – alors on aura simplement assisté à un phénomène conjoncturel où l'on sera venu faire jouer à l'IAE un rôle d'amortisseur et de traitement social du chômage, qu'elle n'a pas à jouer. C'est une question que je pose, et la suite nous donnera la réponse. La Fnars regarde avec intérêt cette réforme parce qu'elle est une occasion de

mobilisation, de réflexion pour les acteurs de l'IAE sur leurs pratiques et la valorisation de ce qu'ils font. Ne soyons pas naïfs sur le fait que l'argent qui y est mis pourrait être un mauvais signal, selon la philosophie qui le sous-tend.

Bernard Seillier : Au passage, je voulais féliciter M. de Foucauld et le Mouvement national des chômeurs et précaires pour la journée organisée au ministère des finances, avec le Pôle emploi, qui a connu un vif succès.

Jean-Baptiste de Foucauld : La réussite de ce dispositif, complexe, tiendra beaucoup dans la capacité de fournir des postes de travail en aval : s'il y a de l'aval, les circuits fonctionneront. Cela implique deux réflexions :

- il faut des contrats aidés en quantité et en qualité suffisante, pas de manière conjoncturelle. Je suis en désaccord complet avec l'idée de faire des contrats aidés un instrument d'action conjoncturelle. Il faudra vraiment que nous ayons une réflexion de fond sur ce sujet. À chaque fois, la qualité se trouve détériorée. Il faut avoir un critère de justice simple.
- Il faudra aussi poser la question d'avoir des devoirs symétriques. Donner des devoirs aux SIAE, oui mais à condition d'en donner aussi à la société, notamment à tous les employeurs, publics et privés, si nous voulons vraiment aller vers une société solidaire. L'idée est que dans les effectifs de chaque structure qui emploie des personnes, il devrait y avoir des personnes embauchées quand elles étaient en chômage de longue durée. Si nous voulons réduire le chômage de longue durée, il faudra créer une prescription d'embauche, levable éventuellement par une taxe, qui permettrait de boucler le financement. Ce n'est pas le moment de la poser, en période de crise, mais il faudra se poser la question un jour ou l'autre si nous voulons permettre aux SIAE d'être véritablement des structures de transition.

Bernard Seillier : Je suis entièrement d'accord avec vous. Lorsque je parlais des habitudes d'usage conjoncturel des contrats aidés, c'était bien dans un esprit critique. J'avais d'ailleurs écrit dans mon rapport, en 2003, qu'il faut avoir une politique claire, cohérente et stable. Le secteur de l'insertion, plus qu'un autre, ne peut supporter les incertitudes, les fluctuations, les *stop and go...*

Bruno Groues : Il serait utile de faire une journée ou une demi-journée de colloque sur la philosophie de l'IAE. Quel est l'objectif que l'on fixe à l'IAE ?

Bernard Seillier : Je suis entièrement d'accord mais en soulevant l'irresponsabilité partagée dans la société, non seulement par le secteur spécialisé mais par l'ensemble des employeurs et de l'économie. C'est une question sociétale fondamentale.

Valérie Corman (Medef) : Réfléchir à la philosophie, oui c'est vrai qu'il faut le faire car, dans l'insertion par l'activité économique, il y a des publics différents, et il y a des gens qu'il serait dommage de priver de l'opportunité d'avoir cette insertion menant à une autonomie complète. Nous sommes toujours partagés entre la considération à avoir absolument pour les personnes les plus fragiles et qui ne sont pas en capacité (surtout en deux ans) d'arriver à l'insertion dans les entreprises classiques, et la préoccupation de ne pas freiner dans leur évolution des gens qui peuvent aller jusqu'à l'entreprise classique et l'autonomie. Il faut donc remettre à plat ces questions.

Tout à fait d'accord aussi avec le fait d'avoir une réflexion sur l'utilisation des contrats aidés. Nous comprenons que, dans certaines circonstances, cette solution soit une mesure

d'urgence tentante, mais on le fait toujours en sachant les limites de ce genre de solutions. On reporte un problème parfois aggravé.

Une fausse bonne idée ! M. de Foucauld a souvent prôné les quotas de personnes en recherche d'emploi. Cela nous paraît une très fausse bonne idée. On sait que les quotas ne marchent pas trop bien. Si ces personnes sont dans ces situations, c'est probablement parce qu'elles sont difficilement employables dans les entreprises classiques. Cela se traduirait par finalement par une taxe. Et la taxe, ça ne résout rien ! Nous avons eu ce débat au Grenelle de l'insertion ; nous l'avons régulièrement. J'aimerais qu'il soit noté que cette solution ne soulève pas un accord consensuel au CNLE.

Bernard Seillier : Il y a la question de la prescription d'embauche mais M. de Foucauld n'a pas parlé de quotas. Je pense qu'il n'est pas indécent de poser le problème de l'organisation de notre société, y compris sur le plan juridique. On a des formes d'organisation juridique de la relation capital-travail qui ne sont pas, à mon avis, indépassables. Il y a vraiment un problème de fond dans ce domaine. Même le président de la République l'a signalé. Comment fonctionne notre société pour que la responsabilité soit partagée ? Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on ne peut pas adopter des méthodes simplistes sur la question. Le CNLE n'a donc pas d'avis unanime à donner sur cette question.

Jacques Rastoul (CFDT) : Nous sommes d'accord sur la réforme et aussi sur les inquiétudes, les risques d'écrémage qu'il peut y avoir. Nous aimerions que David Soubrié nous éclaire. Est-ce que la circulaire nous permet de bien prendre en compte la sociologie des personnes, jeunes ou adultes, accueillies en IAE ? Je siége dans des Geiq et trouve que les indicateurs ne sont pas suffisamment précis pour identifier quels types de jeunes, pour quelles situations. Bien sûr, il faut éviter de stigmatiser. Ce n'est pas parce que les gens ont des addictions qu'ils ne peuvent pas être tout à fait employables : c'est parce qu'ils sont en activité qu'ils reprennent confiance, repartent. Pour nous, l'IAE est véritablement un sas, un investissement économique, mais aussi un vecteur de création d'activités. On peut imaginer qu'elle soit productrice de nouveaux emplois, de nouvelles activités. Il convient de voir comment nous pouvons la soutenir. Il faut, en période de crise, réfléchir aussi à cette donne. On est souvent sur des filières économiques innovantes, la protection de l'environnement...

Claude Alphandéry : Ce problème de la finalité est fondamental, mais il n'est pas d'aujourd'hui. Depuis que l'IAE existe, c'est le problème qui se pose. Je ne voudrais pas que l'on s'oriente trop rapidement vers ce qui relève de ce plan de modernisation, en termes de bonnes sorties. Tout le mérite de l'IAE – avec tous ses défauts et ses énormes tensions – est d'avoir réussi à maintenir ensemble des gens dont les vocations ne sont pas tout à fait les mêmes. Il est évident que les entreprises d'insertion ont des personnes beaucoup plus proches de l'emploi, avec un parcours plus rapide vers l'emploi classique. Il y a d'autres personnes, soumises à des addictions, qu'il faut accompagner dans l'IAE. L'expérience montre souvent que les plus difficiles font finalement un bon parcours. Derrière ce problème de la finalité, il y a surtout des moyens. Il faut faire en sorte qu'à travers le parcours, la formation, on ne laisse pas au bord de la route toute une partie des gens susceptibles d'y entrer.

Un autre problème se pose : les études que nous avons faites montrent que, par rapport aux personnes actives privées d'emploi, les moyens que nous proposons en IAE sont extraordinairement faibles ; nous accueillons de l'ordre de 8 à 10% de la population qui pourrait avoir accès à ce genre de solution.

Bernard Seillier : M. Soubrié, vous avez la parole, avec la perspective future d'un débat organisé, plus long, sur ces questions fondamentales sur l'insertion en général.

David Soubrié : Je m'excuse par avance de répondre sur un autre plan. Je rappelle que je ne suis que fonctionnaire au ministère de l'Emploi, ce qui fait que je ne pourrai pas me situer au même niveau. Concernant la philosophie de l'IAE, le Grenelle de l'insertion a été l'occasion, pendant près de six mois et avec un groupe spécifique, d'avoir déjà ce débat. Au-delà, c'est bien sûr à nos parlementaires de fixer ce qu'ils en attendent, traditionnellement par un vote.

Insertion dans l'emploi. C'est le projet annuel de performance (PAP) qui est censé fixer la politique de l'État et justifier, depuis la Lof, de la manière dont on utilise les crédits. Les crédits de l'insertion par l'activité économique ont été confiés au ministère de l'emploi. Cela signifie que l'on situe les politiques de l'IAE dans le cadre des politiques de l'emploi. Les objectifs fixés à l'IAE sont donc des objectifs d'insertion dans l'emploi. Il y a peut-être là une question de philosophie politique mais qui me dépasse de très loin. Je suis au ministère de l'emploi...

Bernard Seillier : ...Vous avez cependant de très bons contacts avec la DGAS.

David Soubrié : J'ai de bons contacts avec la DGAS mais c'est vrai que la mission qui m'a été confiée a été claire...

Bernard Seillier : Vous n'êtes pas mis en cause personnellement dans cette affaire ! C'est tout à fait concevable que vous ne puissiez pas aborder ce sujet, dans les missions qui sont les vôtres, en plus avec votre devoir de réserve. Mais nous sommes là aussi pour éclairer le gouvernement, pour que vous puissiez ensuite recevoir des consignes convenables pour l'application des textes. Nous ne vous en voulons pas de laisser cette question de côté. Il n'y a pas de problème.

David Soubrié : Pour répondre à un niveau plus technique, sur la manière dont les objectifs sont conçus, je rappellerai que celui de 60 % signifie qu'il y a 40 % de gens pour lesquels on ne mesurera aucun effet sur l'emploi. Concernant les sorties positives, je rappelle que, si une structure le propose et le justifie, **l'entrée dans un parcours de soins peut être considérée comme sortie positive**. Cela permet, en termes de philosophie, de concilier le fait que l'IAE ait clairement un objectif d'emploi et qu'éventuellement puissent être accueillis 40 % de personnes qui n'entrent pas dans ce cadre.

Nous avons également évoqué la question des moyens de l'IAE. Peut-être que ces moyens ne sont pas suffisants, peut-être que nos parlementaires n'acceptent pas de consacrer une part suffisante de la richesse nationale à cette question mais...

Bernard Seillier : ...Les parlementaires n'ont pas beaucoup de pouvoir sur la loi de finances !

David Soubrié : Ils la votent !

Bernard Seillier : Oui, bien sûr, ils pourraient la refuser.

David Soubrié : Ce qui signifie à rebours que peut-être l'IAE n'est pas en mesure d'accompagner la totalité des personnes. Il y a un potentiel de gens qui ne pourront pas trouver d'emploi sans l'IAE, mais qui sont suffisamment proches de l'emploi pour envisager un retour à l'emploi à moyen ou à long terme, dans une durée de deux à cinq ans. Lorsque vous dites que d'autres personnes ne peuvent pas envisager un retour à l'emploi mais ne peuvent pas non plus entrer dans l'IAE, et que les structures vont devoir procéder à un écrémage, nous répondons qu'il est possible de cibler l'IAE sur les gens qui en bénéficieront le plus directement. Il faut arriver à avoir ce ciblage au moins sur les 60 % de personnes qui sont financées par le ministère de l'emploi, qu'on y place des gens qui ont réellement besoin de

l'IAE et qui ne pourront pas trouver un emploi sans l'IAE, mais pour lesquels on pourra cependant observer un effet positif.

Bernard Seillier : Je n'ai pas noté de critiques fondamentales sur la qualité de votre approche et de votre travail. Nous avons soulevé des questions. Vous avez une mission et vous mettez en œuvre convenablement ce que vous avez à faire. **Nous ne pouvons pas ici nous déclarer satisfaits de quoi que ce soit, tant qu'il y aura des pauvres, des exclus, des gens laissés de côté.** Quelles que soient les mesures mises en œuvre, comme nous savons bien qu'elles ne pourront pas tout résoudre, il y a toujours l'expression d'un rappel. Le plus important est de ne pas s'endormir. La pire des erreurs dans la vie est de croire que tout est bien et que tout va bien. Ce n'est pas possible dans la mission qui est la nôtre ! Notre mission est de rappeler, en note de bas de page : attention à ne pas oublier telle et telle chose. Ces questions sont renvoyées vers un débat de fond qui va au-delà de la mise en œuvre de ce que vous faites. Il n'y a donc pas de critiques visant ce que vous avez exposé sur la politique actuelle, sauf sur la politique fondamentale mais cela va au-delà de votre pouvoir et de votre compétence.

David Soubrié : J'attire cependant l'attention sur les 40 % et sur le fait que les sorties positives sont négociables. Il y a un objectif d'insertion dans l'emploi durable mais, bien sûr, lorsqu'on conventionne avec le ministère de l'emploi, il faut s'attendre a priori à ce qui y ait des objectifs d'insertion dans l'emploi.

Autres financeurs. Le financement du ministère de l'emploi n'épuise pas d'autres possibilités de financement. La structure de l'IAE a son projet d'insertion ; elle a toujours la liberté de le construire comme elle l'entend. Mais elle peut accepter d'autres missions de la part d'autres financeurs ou dans d'autres cadres. Le ministère de l'emploi ne peut pas imposer à un conseil général ou à d'autres financeurs sa politique. Chacun des autres financeurs reste libre de financer les structures de l'IAE sur les objectifs qu'il définit. Nous pouvons aussi envisager des évolutions.

Contrats aidés. « Utilisation conjoncturelle » des contrats aidés ne signifie pas forcément mauvaise qualité des contrats. Il faut mettre l'accent, dans cette période, sur le caractère professionnalisant des postes proposés aux personnes et insister sur la qualité. Il faut réussir à concilier les deux. On peut considérer comme étant justifié, en période de crise, que l'État renforce les moyens d'accompagnement et mette plus de contrats aidés dans ce cadre. Simplement, il doit faire en sorte que l'accompagnement offert à ces contrats soit de bonne qualité et que les métiers soient vraiment professionnalisants.

Bernard Seillier : Je ne veux pas vous critiquer mais là encore, ce n'est pas exactement ce qui a été dit. Il faut qu'il y ait une démarche claire et prévisible. En matière de contrats conjoncturels, je ne serai pas choqué s'il y avait des textes qui le disent à l'avance. Il faut éviter ce que nous avons trop connu : tout à coup, ça disparaît, sans que l'on sache pourquoi, les contrats diminuent. Ce qui signifie que, dans les arbitrages ministériels, Bercy a eu l'avantage sur votre direction, sur la DGAS... A d'autres moments, lorsqu'on voit que c'est la panique, tout à coup, on les augmente... C'est cette incertitude sur la politique que nous dénonçons. Ce n'est vraiment pas vous qui êtes en cause. La qualité des contrats aidés n'est pas non plus mise en cause. C'est la variabilité incertaine, aléatoire. C'est cela qui est le plus insupportable dans l'insertion professionnelle et sociale. Tous les chefs d'entreprise se plaignent sans cesse de l'incertitude législative, réglementaire. C'est ô combien plus important lorsqu'il s'agit des populations les plus fragiles. La moindre des choses est de planifier, de programmer afin de connaître l'horizon temporel, à cinq ans. Ce n'est pas interdit de donner un coup de pouce lorsqu'une conjoncture s'effondre mais cela doit être annoncé à l'avance. Nous devons savoir comment les choses s'éclairent. Ce qui a été dit est bien dans cette dimension de l'amélioration de la politique générale de l'insertion par l'activité économique.

David Soubrié : Lorsqu'on regarde les chiffres de contrats aidés depuis 2000, les ateliers et chantiers d'insertion ont une particularité : on constate qu'il y a une stabilité quasi parfaite. Ils n'ont pas été victimes des politiques de *stop and go* sur les cinq dernières années. Bien sûr, il y a sans doute des exceptions selon les territoires.

Dans les pistes de travail pour l'avenir, j'ai oublié de signaler :

- **le contrat unique d'insertion**, à partir du 1er janvier 2010, qui simplifiera les choses puisque que quatre contrats seront remplacés par un seul, avec un régime unifié et une plus grande simplicité pour les employeurs et les personnes ;
- **le pacte territorial d'insertion** dans le cadre du RSA qui permettra de coordonner les interventions des différents acteurs ;
- **le rôle de Pôle emploi** : un des objectifs à terme est que Pôle emploi soit cosignataire des conventions entre les structures de l'IAE et les services de l'État ; ce qui constitue pour les SIAE une forme d'engagement de la part du service public de l'emploi dans son ensemble. Le SPE s'engage à une orientation pertinente vers les SIAE, correspondant au projet d'insertion de la structure.

Bruno Grouès (Uniopss) : j'ai deux demandes :

- cette circulaire a été pensée, travaillée avant la crise. Avec la crise, on ne peut plus voir les choses de la même manière. Je pense donc qu'il faut revoir les objectifs de 60 % et de 25 %, ou au moins celui des 25 %. C'est un souhait que l'Uniopss formule clairement ;
- j'aimerais avoir une réponse concernant notre demande qu'il y ait une représentation du CNLE dans le comité de pilotage de la réforme de l'IAE.

Bernard Seillier : Je ne peux pas répondre en séance. Est-ce que les membres du CNLE siégeant déjà dans ce comité de pilotage ne pourraient pas recevoir « double carte » ? Je suis techniquement incapable de répondre. En revanche, j'adhère complètement au principe de représentation du CNLE à ce comité. La question est : qui peut le faire ? Je considère être déjà bien représenté, en tant que président, par Claude Alphandéry qui préside ce comité. Nous allons regarder de près cette question.

David Soubrié : Sur la revue des objectifs, il y aura une contextualisation en fin d'année. Il n'y a donc pas de doute sur le fait que si la situation économique s'est dégradée, on prendra cela en compte. La circulaire étant sortie en décembre, on ne va pas sortir une nouvelle instruction tous les trois mois. Évidemment, l'objectif de la démarche est bien de prendre en compte le contexte.

Examen du projet de décret relatif à la définition de la mesure de l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté, prévu dans le cadre de la loi sur le RSA :

Intervention de Marie-Odile Simon (conseillère technique auprès de M. Hirsch)

Discussion d'un projet d'avis du CNLE sur ce texte à partir des propositions du groupe de travail « Suivi de la mise en œuvre du PNAI ».

Bernard Seillier : Un groupe de travail s'occupe du suivi du PNAI ; il s'est réuni cette semaine. Il s'est auto institué commission d'étude sur le décret relatif à la définition de la mesure de l'objectif quantifié de réduction de la pauvreté. Nous vous avons soumis un projet d'avis du CNLE. Il serait bon de rappeler le contexte.

Marie-Odile Simon : Ma présentation va être rapide dans la mesure où le décret d'application qui a été soumis à l'avis du CNLE est court, dans la mesure aussi où le processus qui trouve ici une nouvelle étape avec ce décret a déjà été initié il y a longtemps. Le CNLE y a d'ailleurs étroitement été associé.

Objectif quantifié. Le texte de loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, prévoit que le gouvernement définit, par périodes de cinq ans, un objectif quantifié de réduction de la pauvreté. Les modalités d'appréciation de cette évolution de la pauvreté sont définies par le décret, en Conseil d'État, qui vous a été soumis.

Groupe de travail. Dès 2006, l'ONPES avait lancé un groupe de travail sur la définition d'objectifs de lutte contre la pauvreté. En octobre 2007, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le Président de la République s'était engagé à réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans, et avait demandé que cette réduction de la pauvreté soit mesurée au travers de certains indicateurs. Le groupe de travail a rejoint cette demande. Cela s'est traduit par un travail de concertation avec les administrations concernées, la DGAS et la DREES, les principales associations de lutte contre la pauvreté, l'Onpes, les partenaires sociaux. Tout le monde a été réuni pour définir une liste d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la pauvreté, d'approcher son caractère multidimensionnel.

Définition d'indicateurs. La deuxième étape a consisté en la déclinaison de cet objectif de réduction d'un tiers de la pauvreté en principaux indicateurs qui figurent dans le tableau de bord. Nous avons repris les 11 grandes catégories qui avaient été listées dans le cadre du groupe de travail :

- la lutte contre la pauvreté monétaire et les inégalités,
- la lutte contre le cumul des difficultés,
- la lutte contre la pauvreté des enfants,
- la lutte contre la pauvreté des jeunes,
- la lutte contre la pauvreté des personnes âgées,
- la lutte contre la pauvreté en emploi,
- favoriser l'accès à l'emploi,
- favoriser l'accès et le maintien dans le logement,
- favoriser l'accès à l'éducation et à la formation,
- favoriser l'égalité d'accès aux soins,
- la lutte contre l'exclusion bancaire.

Le décret dont nous parlons pose le principe de l'élaboration de ce tableau de bord, définit les modalités de son renseignement, liste les indicateurs qui sont annexés au décret et prévoit qu'ils fassent l'objet d'un point annuel, soumis au Parlement.

Pierre Saglio (ATD Quart Monde) : Je tiens à vous remercier de la réponse que Martin Hirsch a envoyée à M. Seillier.

Bernard Seillier : J'ai apprécié et je l'ai dit en ouvrant cette séance. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement répond à un avis, de manière circonstanciée et longue.

Pierre Saglio : Ce que vous soulignez comme étant une exception devrait être la norme. C'est important de redire que cela doit devenir la norme dans le dialogue entre le CNLE et le Gouvernement.

Rôle du référent unique. Un paragraphe de la loi RSA concerne l'accompagnement vers l'emploi et le rôle du référent unique : « *si une partie des bénéficiaires est tenue à un tel accompagnement, tous les bénéficiaires ont la faculté de le solliciter.* » Cela souligne une

des ambiguïtés de fond du Revenu de solidarité active, et la nécessité qu'il y faudra, dans le cadre de sa mise en œuvre ces deux prochaines années, regarder très précisément quel est le rôle du référent unique : j'espère que l'on pourra expérimenter ce nouveau métier tel qu'il avait été demandé par les chercheurs d'emploi qui ont participé au Grenelle de l'insertion. Dans la mise en œuvre du RSA et dans les textes, on oscille en permanence entre un droit, bâti et mis à disposition des personnes, et une mesure d'accompagnement, avec l'idée de contrôle qui n'est pas très loin. Il y a là une ambiguïté.

Fongibilité des indus. Concernant cette nouvelle disposition, Martin Hirsch a l'honnêteté d'écrire que sa raison profonde est d'« améliorer le taux de recouvrement des indus ». Nous continuerons à dire que cette amélioration du taux de recouvrement des indus, tel qu'il est bâti là, se fait au détriment des sécurités dont les plus défavorisés ont besoin. Nous continuerons donc à batailler pour obtenir l'annulation par la loi de cette disposition.

Publication annuelle des indicateurs. Le premier tableau des indicateurs a été publié par le Haut Commissariat à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Je souhaiterais que, dans l'avis du CNLE, nous demandions que cet indicateur soit publié chaque année à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. C'est un outil du rendez-vous que le pays se donne pour faire le point sur la lutte contre la pauvreté. Cela a beaucoup de sens qu'il soit publié à cette occasion. Dans la publication faite le 17 octobre 2008, on trouvait non seulement les chiffres des indicateurs mais surtout les objectifs qui avaient été fixés par le Gouvernement. Il serait important, dans cette publication, que figurent ces objectifs à un niveau détaillé et que l'on fasse le point par rapport à l'atteinte de ces objectifs.

Bernard Seillier : Bien sûr, j'imagine mal que quelqu'un soit opposé à votre suggestion de faire référence à la première publication et de répéter cela chaque année, à cette même occasion du 17 octobre. Il me semble que les « cibles » à atteindre sont dans le tableau de bord...

Pierre Saglio : Oui, mais elles ne figurent pas dans le récapitulatif des indicateurs, annexé au décret. Il faut veiller à ce que ces cibles figurent bien dans la publication.

Bernard Seillier : Tout à fait d'accord.

Gisèle Stievenard (UNCCAS) : Nous pensons que c'est un bel objectif que de se fixer des volontés fortes pour réduire la pauvreté, notamment dans le contexte que nous vivons actuellement. Il y a une grande variété d'indicateurs, très divers. Nous espérons que tout cela pourra être renseigné et, peut-être, évoluer dans le temps en fonction de l'exercice et de ce qu'il donnera en termes de résultat. Il est important que ces indicateurs puissent être des instruments de mesure des inégalités territoriales et locales en matière de situations de pauvreté. Il nous est souvent difficile d'obtenir des données venant de l'Education nationale, de la Banque de France... Nous souhaitons que cette démarche nationale soit accompagnée aussi d'un saut qualitatif pour obtenir des données localement, pour l'observation, l'analyse des besoins sociaux telle qu'elle est conduite régulièrement par les CCAS et les CIAS. Je me réjouis que, dans le projet d'avis du CNLE, soit soulignée la dimension des inégalités territoriales.

Bruno Groues (Uniopss) : Je tiens à remercier sincèrement le Haut commissariat pour la concertation qui a eu lieu dans ce travail sur les indicateurs. J'y ai participé, donc j'en suis coresponsable. Je trouve, à la relecture, qu'il manque deux catégories de population-cible. Sont citées notamment : la pauvreté des enfants, la pauvreté des jeunes, la pauvreté des personnes âgées. Bien sûr, on ne peut pas citer toute la population française sinon cela devient absurde ! Mais deux catégories posent un problème particulier en termes de

pauvreté : les familles mono parentales et les migrants. Je regrette vraiment que nous n'ayons pas mis de cibles sur ces catégories.

Patrick Kamoun (USH) : Nous nous interrogeons sur l'un des critères : le taux d'effort en matière de logement des bénéficiaires d'aides au logement. Comment ce taux va-t-il être calculé ? S'il est calculé par la CAF, il risque d'être calculé de manière brute et non pas nette. On a le taux d'effort des ménages déduction faite de l'APL, comme s'il n'y avait pas de charges liées au logement. Le taux d'effort réel des ménages est souvent bien plus important que le taux annoncé par la caisse d'allocations familiales. Il faut donc avoir une idée du taux d'effort net des ménages et non pas du taux d'effort brut.

Jean-Baptiste de Foucauld (personne qualifiée) : Je me reproche de ne pas avoir assez travaillé sur cette batterie d'indicateurs. Patrick Boulte avait fait quelques remarques, que je préciserai pour être sûr d'avoir bien compris, par rapport aux travaux que nous avons faits au CNIS, notamment pour l'analyse du sous-emploi.

Bernard Seillier : Nous avons eu du mal, nous-mêmes, à bien cerner cette question !

Jean-Baptiste de Foucauld : Je trouve que les indicateurs, en matière de chômage, sont un peu faibles. La question de la durée moyenne du chômage est un indicateur très peu présent dans le débat public alors qu'il est pourtant intéressant. Cette durée moyenne est de 14 mois ; c'est, psychologiquement, une situation lourde. Mais il n'est peut-être pas trop tard pour rajouter cette donnée ?

Bernard Seillier : C'est une bonne question car l'intention de notre avis est de souhaiter qu'à l'occasion des révisions, des bilans annuels, nous nous inscrivions dans une démarche de perfectionnement progressif du dispositif. Des observations, comme celles de M. de Foucauld, peuvent être prises en compte dans cette démarche. Peut-être qu'aujourd'hui il est trop tard, mais l'année prochaine, cela devrait être retenu.

Jacques Rastoul (CFDT) : La plupart de nos remarques ont été intégrées dans l'avis. Nous avons, entre autre, posé les questions des inégalités de revenus des femmes et des inégalités territoriales. Concernant le sous-emploi, nous allons vérifier, selon la définition nouvelle donnée à ce terme. Ce sont des critères importants à intégrer. Sur l'aspect sectoriel : nous avons soulevé cet aspect à plusieurs reprises, dans les réunions auxquelles nous avons participé, mais ce n'est jamais intégré. Il s'agit de regrouper des ensembles de branches que nous avons identifiés, comme l'agriculture, les services aux personnes, les services commerciaux... C'est possible statistiquement de les regrouper. Il s'agit de branches dont on sait qu'elles comportent une dominante de sous-emploi. La pauvreté en emploi est difficile à évaluer car par nature, elle n'est pas liée qu'au salaire. Si on veut mesurer, ce n'est pas indifférent par rapport aux aides futures, à l'action publique qu'il va y avoir, par exemple sur la TVA dans la restauration. Si on a des contreparties sur l'emploi et qu'en même temps il y a un accroissement du sous-emploi (sous-entendu de la pauvreté dans les secteurs ou sur la jeunesse), c'est un problème. C'est donc important de pouvoir l'apprécier. À chaque fois, c'est botté en touche. Nous n'avons pas de réponse. Peut-être que Marie-Odile Simon va nous donner de nouveaux éclairages...

Marie-Odile Simon : Sur la question de la publication du tableau de bord réactualisé de façon annuelle, nous souhaitons effectivement que cela puisse être fait à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. A priori, cela devrait être possible. Il faut juste vérifier que c'est en accord avec la disponibilité des données qui figurent dans ce tableau de bord. Vous avez vu qu'il y a déjà un problème de décalage temporel puisqu'on s'appuie essentiellement sur des données issues de la statistique publique, pour lesquelles nous

avons souvent un délai de publication assez important, lié aux sources mobilisées (en particulier l'enquête Revenus sociaux et fiscaux de l'Insee). Il faut être sûr de pouvoir intégrer dans le tableau de bord une version relativement récente de ces chiffres.

Indicateurs avancés. Je signale que ce tableau de bord est complété par un travail qui consiste à repérer des indicateurs avancés de mesure de la pauvreté, qui nous permettent d'avoir un diagnostic de l'évolution à court terme de la pauvreté. Nous en ressentons particulièrement le besoin actuellement, avec l'arrivée de la crise. Ce tableau de bord, qui correspond à une mesure officielle de la pauvreté très précise et détaillée sera complété par des indicateurs issus de sources mobilisables plus rapidement mais pour lesquelles nous savons moins bien ce que l'on arrive à approcher.

Cibles. Les cibles à atteindre ne sont effectivement pas reprises dans le décret d'application parce que ce n'était pas l'objet de ce décret. L'objet est bien de préciser comment on approche la pauvreté et donc quels sont les indicateurs qui y sont associés. L'idée est bien sûr que ces cibles soient suivies annuellement, au cours de la période de cinq ans, afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs : quel chemin reste encore à parcourir ? Quels sont les leviers en matière de politiques publiques qu'il faut faire agir pour arriver à atteindre ces objectifs sur la période de cinq ans ? Dans le rapport qui sera publié chaque année, on retrouvera bien, non seulement la dernière valeur connue de l'indicateur mais aussi où en est de la cible à atteindre sur cinq ans.

Tableau de bord imparfait. Concernant les indicateurs, on ouvre à nouveau le débat que l'on a eu tout au long de ces derniers mois. Nous avons forcément un tableau de bord imparfait, qui ne peut pas prendre en compte l'ensemble des phénomènes de pauvreté. Mais nous sommes obligés de raisonner sur un tableau de bord qui reste constant sur la période des cinq ans observés. Des cibles ont été fixées en début de période. Il faut pouvoir les suivre sur l'ensemble de la période. Cela a d'ailleurs été une contrainte technique dans le choix des indicateurs. Nous n'avons sélectionné que des indicateurs dont nous avons la garantie qu'il y avait un sens à les suivre sur une période de cinq ans. Par exemple, nous n'avons pas pris le nombre de bénéficiaires du RMI puisque nous savions qu'il allait y avoir la mise en place du RSA sur la période. De même, nous avons essayé de privilégier des indicateurs pour lesquels on pouvait faire des points en cours de période, afin de pouvoir leur faire jouer un objectif d'alerte et de réorienter si nécessaire la politique publique en cours de période.

Pourquoi, nous avons pris le **taux d'effort** à partir des données CNAF et non à partir des données Enquête logement ? Dans l'enquête logement, il y a bien un point en début et en fin de période mais il n'y en a pas au milieu. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne puisse pas, en parallèle, regarder comment évolue le taux d'effort, et être alors sur une notion plus juste avec le taux d'effort net à partir de l'enquête logement.

Période d'expérimentation. Nous pouvons donc prévoir de suivre ces indicateurs sur l'ensemble de la période car ils viennent compléter le regard que l'on porte sur les phénomènes de pauvreté en France. Éventuellement, à l'occasion d'un nouveau tableau de bord, lorsqu'il faudra se fixer de nouveaux objectifs de baisse de la pauvreté, nous pourrions consolider cette liste qui est en place à titre expérimental. Nous allons peut-être réaliser qu'il n'est pas pertinent de suivre certains indicateurs sur une période de cinq ans. Nous avons essayé de nous appuyer sur les évolutions du passé pour sélectionner ces indicateurs mais nous allons entrer dans un contexte très particulier de crise.

Tableaux de bord thématiques. Nous avons évoqué des zooms sur des problématiques spécifiques ou des publics spécifiques. Cela a fait l'objet de nombreux débats. Nous voulions que le tableau de bord reste synthétique : nous ne voulions pas multiplier les

indicateurs au risque de noyer le grand public sous de trop nombreuses informations. Nous voulions que ce tableau reste généraliste : nous ne voulions pas trop entrer dans des problèmes spécifiques, comme la question de la santé, du logement. Nous pensons qu'il faudra sans doute compléter, dans un deuxième temps, ce tableau de bord généraliste par des tableaux de bord thématiques qui permettront d'entrer plus en détail dans des problématiques spécifiques que rencontrent les personnes en situation de pauvreté. Nous avons commencé à prendre des contacts avec les ministères concernés pour qu'ils soient à l'origine de groupes de travail thématiques, qui prendraient le relais de ce premier tableau de bord.

Jeunesse. Quelque chose qui peut aussi être envisagé, c'est la pauvreté des jeunes avec un outil de ce type, et toujours cette volonté de fonctionner en deux étapes :

- une première étape pour définir quels sont les indicateurs pertinents pour suivre le phénomène ;
- une seconde étape pour travailler sur la fixation de cibles à atteindre, à partir de ces différents indicateurs.

Migrants. Cet aspect a été traité dans les différents groupes de travail. On se heurtait plutôt à la difficulté de trouver des indicateurs. C'est une population très difficile à repérer dans les enquêtes statistiques. Il s'agit donc plus d'un problème de sources permettant d'asseoir le suivi d'un indicateur que le fait que ce ne soit pas une préoccupation d'intégrer cette population dans le tableau de bord. Certains manques se sont ainsi révélés au moment où nous avons constitué ce tableau de bord. Ils vont amener à essayer de faire évoluer les sources disponibles pour approcher la pauvreté, de manière à pouvoir prendre en compte des phénomènes qui, pour l'instant, ne sont pas mesurables en matière d'indicateurs chiffrés.

M. Trubert (MNCP) : Sur le plan de la méthode, vous êtes-vous inspirés par exemple des indicateurs de développement durable qui sont imposés par la Conférence de Rio et qui obligent, aussi bien au niveau européen qu'au niveau des conseils régionaux, à élaborer son propre référentiel ? On y trouve des indicateurs qualitatifs très intéressants qui ne figurent pas parmi vos indicateurs et qui peuvent tous être renseignés. On pourrait par exemple évaluer la part des dépenses publiques, des investissements publics. Si vous avez une offre de services publics et d'infrastructures publiques, gratuite et de qualité, cela a un impact évident, au-delà du montant des revenus des ménages ou des personnes, **sur la qualité de vie des personnes.** Egalement, la part des ménages ou des personnes qui partent en vacances... Il y a un ensemble d'indicateurs qui sont tous renseignables, soit quantitativement, soit par le biais d'enquêtes ou de sondages.

Marie-Odile Simon : Dans la mesure du possible, nous avons essayé de regarder quels étaient les indicateurs existants, qui avaient été construits dans d'autres cadres. Nous avons essayé de tenir compte des exercices faits par ailleurs pour que cela ne soit pas redondant et que les indicateurs retenus répondent bien à la question précise que l'on se posait : comment évolue la pauvreté en France sur une période relativement courte ? Nous pouvons améliorer l'outil. Il y a des aspects qui n'ont pas été retenus et qu'il faudra peut-être intégrer dans les prochains exercices.

Analyse territoriale. Dans le cadre du plan *Espoir banlieues*, une déclinaison de ce tableau de bord est à l'étude pour pouvoir repérer spécifiquement l'évolution de ces indicateurs sur les quartiers qui font l'objet de dispositifs de politique de la ville. Le travail technique est assez complexe puisqu'il faut que les sources mobilisées permettent de repérer les habitants de ces quartiers et que l'échantillon soit de taille suffisante pour qu'il soit représentatif, en particulier en évolution - ce qui y est toujours plus compliqué qu'en

photographie. Nous aurons assez rapidement une déclinaison de ce tableau de bord sur ce type de zone. Si nous sommes en mesure de répondre à la question du repérage d'un certain nombre de territoires spécifiques, ce n'est qu'une première étape par rapport à l'étape suivante qui est de pouvoir, localement, posséder ce type d'indicateurs pour le territoire sur lequel les différents partenaires sont amenés à intervenir.

Bernard Seillier : Pour reprendre la question importante du Mouvement national des chômeurs et précaires, je suggère que l'on propose à l'Observatoire de mettre à l'ordre du jour d'une réunion ce problème des indicateurs qualitatifs. C'est une question de fond sur laquelle nous pourrions avoir un débat, sur la façon de les introduire dans la comptabilité générale. C'est une question qui, dans l'avenir, sera incontournable : les indicateurs de qualité de vie ne sont pas pour l'instant suffisamment renseignés et pris en compte.

Nous allons donc mettre au point l'avis du CNLE avec ces observations. Il y a quelques aspects à améliorer dans la rédaction. Merci pour vos suggestions qui vont tout à fait dans le sens de la philosophie que nous avons retenue.

J'ai rencontré le Haut Commissaire au Sénat et j'ai évoqué la question de l'autonomie des jeunes. Je solliciterai un rendez-vous pour que nous puissions voir comment « se mettre dans la roue de sa démarche » (pour reprendre une expression de M. de Foucauld) plutôt que de « pédaler à côté du peloton » !

Questions diverses

➤ Réactions à l'arrestation d'un demandeur d'AME à la CPAM de l'Yonne.

Bernard Seillier : Je souhaiterais évoquer ce qui s'est passé dans la Caisse d'assurance-maladie de l'Yonne. Je regrette que la CNAM, depuis le départ de Mme Rivallant-Delabie, n'ait pas encore été bien remplacée ici. C'est M. Saglio qui m'a alerté sur cette affaire. Vous avez dans le dossier la lettre que la ministre a adressée au directeur de la sécurité sociale. J'ai eu connaissance d'autres pièces échangées en interne dans l'administration qui confirment bien qu'il n'y a pas eu d'instructions : l'action de l'agent qui est en cause à la caisse de l'Yonne est jugée contraire aux consignes données par le ministère et la direction de la sécurité sociale. Je n'apprécie pas s'il s'agit d'une faute professionnelle. C'est à la ministre de régler cela. En tout cas, sa lettre me donne satisfaction dans la mesure où il est clair que des instructions ont déjà été données aux caisses pour que l'on ne pratique pas ce que j'estime être **une initiative intempestive et mal intentionnée**. La faute était d'appeler la préfecture en présence de la personne sollicitant l'AME. La police a donc demandé de retirer aussitôt le passeport.

Ce n'est pas dans l'intérêt des personnes qui ont besoin de l'AME que l'on fasse beaucoup de tapage médiatique sur cette affaire. Cela inquiéterait sur un éventuel double jeu - qui n'existe pas de la part des caisses. Il faut continuer à avoir confiance en l'institution, ne pas penser que l'on sera pris dans un piège si on la fréquente. C'est ça le plus important. Il y a une identité institutionnelle qui ne doit pas être polluée si nous voulons que les institutions jouent leur rôle et qu'elles puissent bénéficier de la confiance des gens. **On ne peut pas être à la fois policier et assistant de service social**. Ce n'est pas possible. Il y a longtemps que les travailleurs sociaux ont clarifié la situation par rapport à la déontologie professionnelle. Cela doit être pareil dans toutes les institutions.

Pierre Saglio : Je rejoins ce que vous dites. Il ne faut pas mélanger les genres. Il faut alerter sur un risque de dérive. Il y a eu de nombreux messages de l'État pour dire que l'on était en droit de chasser un certain nombre de personnes – sur quoi nous ne sommes

pas forcément tous d'accord. Là, on franchit un grade supplémentaire en disant **qu'il est illégal de soutenir des personnes en situation irrégulière**. Il n'est pas question d'accepter une telle disposition de l'État !

Bernard Seillier : J'avais pensé faire un communiqué en tapant du poing sur la table mais ce n'est pas rendre service à l'institution. Il faut veiller à ce que des fautes de cette nature ne se reproduisent pas mais il ne faut pas trop les publier car c'est contre-productif.

➤ **Information sur l'action menée par l'association Cultures, publics et territoires pour l'accès à la culture des personnes les plus défavorisées.**

Intervention de M. Patrick Facchinetti, délégué général.

Je dirige une association dont l'objet est de promouvoir et favoriser le développement d'actions culturelles et artistiques en direction des publics qui en sont éloignés, pour des raisons sociales, géographiques ou physiques. L'association fait sienne les principes de la loi contre les exclusions de 1998 où il est stipulé que la culture, au même titre que l'accès à la formation ou à l'emploi, est un droit pour tous les citoyens.

Nous travaillons sur trois axes :

- nous élaborons des outils pratiques et méthodologiques : nous finalisons actuellement un guide méthodologique à destination des professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse et des acteurs culturels ; nous avons en préparation à un vade-mecum sur la question de l'image en prison ;
- nous travaillons aussi sur des séminaires de réflexion ;
- nous allons mettre en ligne un site collaboratif.

Nous sommes accompagnés dans nos actions par le ministère de la culture et de la communication et, selon la nature de notre projet, par le ministère de la justice, le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et par l'Acisé.

Un séminaire national se déroulera les 11 et 12 mai prochains au ministère de la santé, salle Pierre Laroque ; il a été élaboré sur la base des travaux d'un comité de pilotage auquel participent ATD Quart Monde, le Secours populaire, la Fédération des centres sociaux, l'Agence nouvelle des solidarités actives... L'objectif de ce séminaire est d'établir, d'après les préconisations qui seront dégagées, une politique culturelle pérenne en direction des publics qui sont éloignés des pratiques artistiques et culturelles.

En résonance à ce séminaire, nous ouvrons, le 15 avril, le site de l'association : www.resonance-culture.fr. Il s'appuie sur les attentes et les demandes des professionnels des champs social et culturel d'avoir un outil collaboratif afin de disposer d'outils pratiques, méthodologiques, et de pouvoir mutualiser et valoriser les projets. On trouve sur ce portail collaboratif des liens avec trois bases de données, dont la principale est une banque de projets. Les professionnels seront invités à alimenter cette banque de projets et à discuter via le forum, qui sera ouvert sur les thématiques qui seront élaborées lors du séminaire. Les usagers, personnes bénéficiaires ou publics sont au cœur de nos préoccupations puisqu'ils seront présents au sein de chaque table ronde et pourront échanger avec les intervenants.

➤ **Installation du GT « Préparation de l'Année 2010 » et perspectives de travail.**

Christiane El Hayek : Un groupe de travail du CNLE a été mis en place pour participer à la préparation de l'année européenne 2010. Vous trouverez dans le dossier le compte-rendu de la première réunion, qui s'est tenue le 10 mars, ainsi que le compte-rendu du premier comité de pilotage national, qui s'est tenu le 20 mars. Les membres du CNLE qui souhaitent participer à ce groupe de travail peuvent encore s'y inscrire. Cependant, les membres de l'assemblée plénière seront régulièrement tenus informés des avancées de la préparation de cette année européenne.

Collaboration rédactionnelle : Tugdual RUELLAN